

17 décembre 2018

A une assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-Nazaire-d'Acton, tenue lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 15 à l'édifice municipal au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents : Madame Vicky Lauzier  
Monsieur Jean Collard  
Monsieur Roger Collard  
Monsieur Patrick Salvas  
Monsieur Philippe Roy  
Madame Sylvie Fafard

Était absent: aucun  
sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Laflamme.

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée spéciale a été convoquée en remettant l'avis aux membres du conseil municipal le 3 décembre 2018.

171-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

172-18

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

**REVENUS**

Revenus de taxes :

Taxes foncières : 1 031 599.00

Taxes d'ordures et assainissement  
des eaux usées : 144 500.00  
Compensation tenant lieu de taxes: 4 400.00

Transferts conditionnels : 197 604.00

Transferts inconditionnels : 0.00  
Autres recettes de source locale : 96 000.00

**GRAND TOTAL DES REVENUS :** 1 474 103.00

**DÉPENSES**

Administration générale : 363 712.00  
Sécurité publique :

252 385.00  
Transport : 514 465.00  
Hygiène du milieu : 123 701.00  
Santé et bien-être : 660.00  
Urbanisme et mise en valeur du terr. : 39 042.00

Loisirs et culture :		77 936.00
Financement :		14 202.00
Autres dépenses et affectations :		<u>88 000.00</u>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES:</b>	<b>1 474</b>	<b>103.00</b>

17 décembre 2018

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement que les revenus et les dépenses prévues, pour l'année 2019, soient adoptés selon l'article 954.1 du code municipal.

173-18

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'adopter le programme d'immobilisation dont copie fait partie des archives de la municipalité.

174-18

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux de la taxe foncière pour l'année 2019 soit fixé à 0.55\$ du 100\$ d'évaluation.

175-18

PUBLICATION DU BUDGET

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que les prévisions budgétaires 2019 soient distribuées dans les résidences de la municipalité et sur le site internet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

176-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Sylvie Fafard que l'assemblée soit levée à 19h25.

---

Pierre Laflamme  
Maire

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière